

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Caterpillar Financial Services Limited	16 juillet 2008	Ontario
Fonds communs de placement de Mackenzie	23 juillet 2008	Ontario
Fonds Portefeuille Canadien de gestion du rendement Mackenzie Sentinelle		
Fonds Portefeuille du marché monétaire Canadien Mackenzie Sentinelle		
Fonds Portefeuille Américain de gestion du rendement Mackenzie Sentinelle		
Fonds Portefeuille du marché monétaire Américain Mackenzie Sentinelle		
Fonds communs Manuvie	22 juillet 2008	Ontario
Portefeuille Sécuritaire Simplicité Manuvie		
Portefeuille Modéré Simplicité Manuvie		
Portefeuille Revenu Simplicité Manuvie		
Portefeuille Équilibré Simplicité Manuvie		
Portefeuille Équilibré mondial Simplicité Manuvie		
Portefeuille Croissance Simplicité Manuvie		
Portefeuille Audacieux Simplicité Manuvie		
Fonds d'obligations canadiennes Mawer Manuvie		
Catégorie d'actions canadiennes Mawer Manuvie		
Fonds de placements diversifiés Mawer		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Manuvie		
Fonds mondial à petite capitalisation Mawer Manuvie		
Fonds de croissance Gestion fiscale Mawer Manuvie		
Fonds d'actions américaines Mawer Manuvie		
Catégorie de placement international Mawer Manuvie		
Catégorie de base canadienne Manuvie		
Fonds de base canadien Manuvie		
Catégorie d'actions canadiennes Manuvie		
Fonds d'actions canadiennes Manuvie		
Fonds d'appréciation d'actions canadiennes Manuvie		
Fonds canadien de croissance Manuvie		
Fonds de croissance canadienne à grande capitalisation Manuvie		
Catégorie d'appréciation canadienne à grande capitalisation Manuvie		
Catégorie d'appréciation canadienne Manuvie		
Fonds d'appréciation canadien Manuvie		
Fonds de dividendes Manuvie		
Catégorie d'occasions de croissance Manuvie		
Fonds d'occasions de croissance Manuvie		
Fonds d'appréciation à petite capitalisation Manuvie		
Fonds de base américain Manuvie		
Fonds de croissance diversifié américain Manuvie		
Catégorie d'appréciation américaine à grande capitalisation Manuvie		
Fonds américain à moyenne capitalisation Manuvie		
Catégorie d'appréciation américaine à moyenne capitalisation Manuvie		
Fonds américain à petite capitalisation Manuvie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'appréciation américain Manuvie		
Catégorie d'occasions Chine Manuvie		
Fonds des marchés émergents Manuvie		
Fonds d'occasions Europe Manuvie		
Catégorie de base mondiale Manuvie		
Fonds de dividendes mondiaux Manuvie		
Catégorie Leaders mondiaux Manuvie		
Catégorie d'occasions mondiales Manuvie		
Fonds tactique mondial Manuvie		
Catégorie d'appréciation mondiale Manuvie		
Fonds international à grande capitalisation Manuvie		
Catégorie d'appréciation internationale Manuvie		
Catégorie d'occasions Japon Manuvie		
Catégorie d'actions mondiales totales SEAMARK Manuvie		
Catégorie mondiale Trimark Manuvie		
Fonds de base équilibré Manuvie		
Fonds mondial à revenu mensuel Manuvie		
Fonds équilibré d'occasions mondiales Manuvie		
Fonds de croissance et de revenu Manuvie		
Fonds à revenu mensuel élevé Manuvie		
Fonds Stratégie de rendement réel Manuvie		
Fonds d'obligations canadiennes Plus Manuvie		
Fonds à revenu fixe canadien Manuvie		
Fonds d'obligations univers canadien Manuvie		
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie		
Fonds monétaire Manuvie		
Catégorie de rendement à court terme Manuvie		
Fonds à revenu stratégique Manuvie		
Fonds de ressources naturelles mondiales Manuvie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds immobilier mondial Manuvie		
Fonds d'actions mondiales Integra Newton	23 juillet 2008	Ontario
Fonds de bons du Trésor canadiens Renaissance	22 juillet 2008	Ontario
Fonds du marché monétaire américain Renaissance		
Ivanhoe Energy Inc.	22 juillet 2008	Colombie-Britannique
Merrill Lynch & Co., Canada Ltd.	21 juillet 2008	Ontario
Merrill Lynch Canada Finance Company	21 juillet 2008	Ontario
Société canadienne de financement immobilier C.A. Bancorp	23 juillet 2008	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
AbitibiBowater Inc.	22 juillet 2008	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégories de Société de fonds Groupe Investors Inc.	18 juillet 2008	Manitoba
Catégorie Actions canadiennes Investors		
Catégorie Croissance canadienne Investors		
Catégorie canadienne Valeur grande capitalisation Investors		
Catégorie canadienne petite capitalisation Investors		
Catégorie canadienne Croissance petite capitalisation Investors		
Catégorie Entreprises québécoises Investors		
Catégorie Croissance canadienne diversifiée IG AGF		
Catégorie Croissance canadienne IG AGF		
Catégorie Actions canadiennes IG Beutel Goodman		
Catégorie Actions canadiennes IG Bissett		
Catégorie Actions canadiennes IG FI		
Catégorie Croissance actions canadiennes IG Mackenzie Maxxum		
Catégorie Croissance grande capitalisation É.-U. Investors		
Catégorie Valeur grande capitalisation É.-U. Investors		
Catégorie Découvertes É.-U. Investors		
Catégorie petite capitalisation É.-U. Investors		
Catégorie Croissance É.-U. IG AGF		
Catégorie Actions américaines IG FI		
Catégorie Actions américaines IG Goldman Sachs		
Catégorie croissance maximale États-Unis IG Mackenzie Universal		
Catégorie Actions européennes Investors		
Catégorie Actions européennes moyenne capitalisation Investors		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie globale Investors		
Catégorie Chine élargie Investors		
Catégorie petite capitalisation internationale Investors		
Catégorie Actions japonaises Investors		
Catégorie Actions nord-américaines Investors		
Catégorie internationale Pacifique Investors		
Catégorie Croissance panasiatique Investors		
Catégorie Actions mondiales IG AGF (auparavant Catégorie Actions internationales IG AGF)		
Catégorie Actions internationales IG FI		
Catégorie mondiale Valeur IG Mackenzie Cundill		
Catégorie Europe IG Mackenzie Ivy		
Catégorie Actions étrangères IG Mackenzie Ivy		
Catégorie Marchés émergents IG Mackenzie Universal		
Catégorie Croissance mondiale IG Mackenzie Universal		
Catégorie Actions internationales IG Templeton		
Catégorie mondiale Produits de consommation Investors		
Catégorie globale Services financiers Investors		
Catégorie globale Soins de santé Investors		
Catégorie mondiale Infrastructure Investors		
Catégorie mondiale Ressources naturelles Investors		
Catégorie globale Science et Technologie Investors		
Catégorie Fusions et acquisitions Investors		
Catégorie Gestion du rendement Investors		
Catégorie Rendement en capital à court terme Investors		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Rendement en capital Investors		
Catégorie mondiale Leaders en environnement Summa Investors ^{MC}		
Catégorie mondiale ISR Summa Investors ^{MC}		
Catégorie ISR Summa Investors ^{MC} (auparavant Catégorie Summa Investors ^{MC})		
Fonds Claymore ETF	18 juillet 2008	Ontario
Claymore Global Real Estate ETF		
Claymore Global Infrastructure ETF		
Claymore Alternative Energy/Eco ETF		
Claymore Frontier Markets ETF		
Fonds d'actions diversifié Redwood	18 juillet 2008	Ontario
Fonds de revenu diversifié Redwood		
Fonds de biens immobiliers Investors	18 juillet 2008	Manitoba
Fonds de revenu Groupe Investors	18 juillet 2008	Manitoba
Fonds de revenu à court terme Groupe Investors		
Fonds du Groupe Investors	18 juillet 2008	Manitoba
Fonds de marché monétaire canadien Investors		
Fonds de marché monétaire Plus Investors		
Fonds de marché monétaire É.-U. Investors		
Fonds hypothécaire et de revenu à court terme Investors		
Fonds Investors d'obligations gouvernementales		
Fonds d'obligations canadiennes Investors		
Fonds global d'obligations Investors		
Fonds canadien à revenu élevé Investors		
Fonds d'obligations à rendement réel Investors		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de revenu IG Mackenzie		
Fonds canadien équilibré Investors		
Fonds mutuel Investors du Canada		
Fonds de dividendes Investors		
Fonds mondial de dividendes Investors		
Fonds de répartition tactique Investors		
Fonds canadien équilibré IG Beutel Goodman		
Fonds canadien équilibré IG AGF		
Fonds de répartition canadien IG FI		
Fonds de répartition mondial IG Templeton		
Fonds canadien Valeur grande capitalisation Investors		
Fonds d'actions canadiennes Investors		
Fonds de croissance canadien Investors		
Fonds de croissance de dividendes canadiens Investors		
Fonds canadien petite capitalisation Investors		
Fonds canadien Croissance petite capitalisation Investors		
Fonds d'entreprises québécoises Investors		
Fonds de croissance canadien diversifié IG AGF		
Fonds de croissance canadien IG AGF		
Fonds d'actions canadiennes IG Beutel Goodman		
Fonds canadien petite capitalisation IG Beutel Goodman		
Fonds d'actions canadiennes IG FI		
Fonds de dividendes et de croissance IG Mackenzie Maxxum		
Fonds de croissance d'actions canadiennes IG Mackenzie Maxxum		
Fonds d'actions canadiennes IG Bissett		
Fonds Croissance grande capitalisation É.-U. Investors		
Fonds Valeur grande capitalisation É.-U. Investors		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de croissance de dividendes américains Investors		
Fonds Découvertes É.-U. Investors		
Fonds de croissance É.-U. IG AGF		
Fonds d'actions américaines IG FI		
Fonds d'actions américaines IG Goldman Sachs		
Fonds global Investors		
Fonds d'actions nord-américaines Investors		
Fonds d'actions européennes Investors		
Fonds d'actions européennes moyenne capitalisation Investors		
Fonds de croissance de dividendes européens Investors		
Fonds d'actions japonaises Investors		
Fonds international Pacifique Investors		
Fonds de croissance panasiatique Investors		
Fonds Chine élargie Investors		
Fonds européen IG Mackenzie Ivy		
Fonds mondial Valeur IG Mackenzie Cundill		
Fonds d'actions internationales IG FI		
Fonds d'actions mondiales IG AGF		
Fonds d'actions internationales IG Templeton		
Fonds global Science et Technologie Investors		
Fonds global Services financiers Investors		
Fonds immobilier mondial Investors		
Fonds de fiducies de revenu Investors		
Fonds canadien de ressources naturelles Investors		
Fonds Fusions et acquisitions Investors		
Fonds ISR Summa Investors ^{MC}		
Fonds mondial ISR Summa Investors ^{MC}		
Fonds mondial Leaders en environnement Summa Investors ^{MC}		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille de revenu Investors		
Portefeuille de croissance Investors		
Portefeuille de revenu plus Investors		
Portefeuille de croissance plus Investors		
Portefeuille de croissance retraite Investors		
Portefeuille de retraite à croissance élevée Investors		
Portefeuille de retraite plus Investors		
Portefeuille de croissance mondial Investors		
Portefeuille prudent Allegro		
Portefeuille prudent modéré Allegro		
Portefeuille modéré Allegro		
Portefeuille modéré dynamique Allegro		
Portefeuille modéré dynamique accent Canada Allegro		
Portefeuille dynamique Allegro		
Portefeuille dynamique accent Canada Allegro		
Portefeuille prudent Alto		
Portefeuille prudent modéré Alto		
Portefeuille modéré Alto		
Portefeuille modéré dynamique Alto		
Portefeuille modéré dynamique accent Canada Alto		
Portefeuille dynamique Alto		
Portefeuille dynamique accent Canada Alto		
Portefeuille de revenu mensuel Alto		
Portefeuille de revenu mensuel et de croissance Alto		
Portefeuille de revenu mensuel et de croissance bonifiée Alto		
Portefeuille de revenu mensuel et de croissance mondiale Alto		
Fonds Profil ^{MC}	18 juillet 2008	Ontario
Fonds d'actions canadiennes Profil		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions américaines Profil		
Fonds d'actions internationales Profil		
Fonds de marchés émergents Profil		
Fonds de titres à revenu fixe Profil		
Fonds du marché monétaire Profil		
Global Banks Premium Income Trust	17 juillet 2008	Ontario
ViRexx Medical Corp.	18 juillet 2008	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de placement du Barreau du Québec – Section équilibrée (parts)	18 juillet 2008	Québec
Catégorie Symétrie Actions	23 juillet 2008	Ontario
Catégorie Symétrie Rendement géré		
Portefeuille enregistré revenu fixe Symétrie		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Caribbean Utilities Company, Ltd.

Vu le placement de droits de Caribbean Utilities Company, Ltd. (l'« émetteur ») visé par la notice d'offre datée du 20 juin 2008 (la « notice d'offre ») déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

vu le dépôt par l'émetteur en date du 13 mai 2008, de l'avis prévu au sous-paragraphe 2.1 (1) a) (l'« avis ») du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45-106 »);

vu la lettre d'opposition émise par l'Autorité en date du 26 mai 2008 relativement à l'opération visée prévue à la notice d'offre;

vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'article 2.1 du Règlement 45-106;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c.A-33.2.

En conséquence, l'Autorité accepte les renseignements fournis par l'émetteur relativement au placement de 25 445 182 droits de souscription, comme prévu dans la notice d'offre.

Fait à Montréal, le 23 juin 2008.

(s) *Patrick Théorêt*
Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR: 1265107

Décision n°: 2008-MC-0732

Caterpillar Financial Services Corporation et Caterpillar Financial Services Limited

Vu la demande présentée par Caterpillar Financial Services Corporation (le « garant ») et Caterpillar Financial Services Limited (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 juin 2008 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 14-101 sur les définitions*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des annexes aux formulaires américains 8-K, 10-K et 10-Q du garant, et de toutes modifications à celles-ci (collectivement, les « annexes »), qui ne sont pas exigées en vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec mais qui le sont en vertu de la législation en valeurs mobilières des États-Unis, et qui seront intégrées par renvoi au prospectus simplifié préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer le ou vers le 16 juillet 2008 (le « prospectus ») ainsi que dans tous les suppléments afférents au prospectus (la « dispense demandée »);

vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans chacun des territoires du Canada;
2. l'émetteur a été constitué en vertu des lois de l'Ontario;
3. l'émetteur est une filiale à part entière du garant;
4. le garant a été constitué en vertu des lois de l'État du Delaware et est soumis aux exigences de la Loi de 1934;
5. le prospectus vise le placement de billets à moyen terme pour un capital global de 1 500 000 000 \$, lesquels seront garantis inconditionnellement par le garant;
6. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
7. le dépôt par l'émetteur des documents intégrés par renvoi selon la forme et les exigences prévues par la législation en valeurs mobilières des États-Unis a pour conséquence d'intégrer les annexes qui ne sont pas, par ailleurs, exigées par la législation en valeurs mobilières du Québec et n'ont pas à être intégrées par renvoi dans un prospectus;
8. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits selon les délais applicables;

vu les déclarations faites par l'émetteur et le garant.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 14 juillet 2008.

Louis Morisset
Surintendant aux marchés des valeurs

Décision n°: 2008-SMV-0040

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Banque Royale du Canada	2008-06-17, 2008-06-18 et 2008-06-23	billets convertibles	1 780 900 \$	8	5	2.3
Banque Royale du Canada	2008-06-30	billets convertibles	1 018 600 \$	3	3	2.3
Exploration Typhon Inc.	2008-06-23	200 000 actions ordinaires	19 000 \$	1		2.13
Les Ressources Threegold Inc.	2008-06-30	100 000 actions ordinaires	22 000 \$	2		2.13
Maxim Resources Inc.	2008-06-27	13 018 234 unités	2 343 282 \$	1	119	2.3 / 2.5
Minéraux Manicouagan Inc.	2008-07-07	711 496 actions ordinaires	142 299,26 \$	1	4	2.14

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Mountain Capital Inc.	2008-06-26	2 400 000 actions ordinaires accréditives, 3 600 000 actions ordinaires et 6 000 000 bons de souscription	450 000 \$	2	34	2.3 / 2.5
Navasota Resources Ltd.	2008-06-30	2 000 000 unités	1 000 000 \$	26	25	2.3
Onex Partners III LP	2008-06-25	intérêts de société en commandite	253 375 000 \$	1	1	2.3
Overland Realty Limited	2008-06-30	6 157 696 actions ordinaires	4 002 502,40 \$	1	4	2.3
Paget Moly Corporation	2008-05-30	2 368 000 actions accréditives et 1 670 000 actions ordinaires	1 009 500 \$	1	21	2.3 / 2.5
Paget Moly Corporation	2008-06-25	1 500 000 actions accréditives et 62 000 actions ordinaires	530 000 \$	2	18	2.3 / 2.5
Preformance Plants Inc.	2008-07-04	2 926 167 actions ordinaires et 290 000 bons de souscription	7 022 800 \$	1	2	2.3
ReneSola Ltd.	2008-06-23	175 000 "American Depositary Shares"	3 645 250 \$	2	2	2.3
Ressources Majescor Inc.	2008-07-08	362 319 actions ordinaires	50 000 \$		1	2.13

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Ressources minières Normabec Ltée	2008-07-02	4 714 571 unités	1 650 099,85 \$	9	50	2.3 / 2.5
Ressources Orezone Inc.	2008-07-01	déventures convertibles	10 000 000 \$	1		2.3
Troymet Exploration Corp.	2008-07-08	16 250 000 unités	1 300 000 \$	1	81	2.3 / 2.5
Volcanic Capital Corp.	2008-06-20	7 000 000 actions ordinaires	700 000 \$	1	50	2.3 / 2.5
Walton AZ Silver Reef 3 Investment Corporation	2008-06-24	426 482 actions ordinaires	4 264 820 \$	4	162	2.3 / 2.9
Walton AZ Silver Reef 3 Investment Corporation	2008-06-30	157 410 actions ordinaires	1 574 100 \$	1	54	2.3 / 2.9
X-Ore Resources Inc.	2008-07-04	1 301 428 unités	91 100 \$	3	1	2.3 / 2.5

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Ashmore Emerging Markets Liquid Investment Portfolio	2008-05-30	5 620,62 parts	58 344,12 \$	1		2.3
Claymore Global Agriculture ETF	2008-04-18 au 2008-05-02	8 300 actions	233 078 \$	2		2.3
DJ EURO STOXX 50 Fund	2008-03-10 et 2008-03-18	25 600 actions	1 400 129 \$	2		2.3
DJ EURO STOXX 50 Fund	2008-04-29	8 000 actions	473 520 \$	1		2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Financial Select Sector SPDR Fund	2008-04-04 au 2008-04-23	1 302 575 actions	34 978 030,55 \$	1	10	2.3
Fonds immobilier mondial Sentry Select	2008-04-16 au 2008-05-02	6 600 actions	55 092 \$	2		2.3
Horizons BetaPro S&P/TSX 60 Bull Plus Fund	2008-04-04 au 2008-05-02	101 200 actions	1 120 119 \$	3		2.3
iPath MSCI India Index ETN	2008-03-17 et 2008-03-28	20 000 actions	1 365 658 \$	2		2.3
iPath MSCI India Index ETN	2008-04-07 et 2008-04-08	13 200 actions	903 144 \$	2		2.3
iShares 100 % Hedged to CAD Dollars Index Fund	2008-03-14 et 2008-03-17	3 900 actions	89 495 \$	2		2.3
iShares 100 % Hedged to CAD Dollars Index Fund	2008-04-15 et 2008-04-24	3 200 actions	73 490 \$	2		2.3
iShares CDN S&P/TSX 60 Index Fund	2008-03-06 au 2008-04-02	32 893 actions	2 599 594,47 \$	1	2	2.3
iShares CDN S&P/TSX Capped Financials Index Fund	2008-04-21, 2008-04-23, et 2008-04-24	21 950 actions	1 072 200,50 \$	1	1	2.3
iShares CDN S&P/TSX Capped Materials Index Fund	2008-04-21	2 400 actions	106 644 \$	2		2.3
iShares COMEX Gold Trust	2008-04-04 au 2008-05-05	12 380 actions	1 108 988,28 \$	2		2.3
iShares FTSE/Xinhua China 25 Index Fund	2008-03-06	6 400 actions	913 600 \$	2		2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
iShares FTSE/Xinhua China 25 Index Fund	2008-04-04 au 2008-05-05	14 000 actions	2 095 815 \$	2		2.3
iShares Lehman 20+ Year Treasury Bond Fund	2008-05-01 et 2008-05-02	26 400 actions	2 483 778 \$	2		2.3
iShares MSCI Brazil Index Fund	2008-03-07 au 2008-04-01	33 500 actions	2 765 542 \$	2		2.3
iShares MSCI Brazil Index Fund	2008-04-04 et 2008-05-05	21 800 actions	1 883 306 \$	2		2.3
iShares MSCI EAFE Index Fund	2008-04-09 au 2008-05-02	258 050 actions	19 319 680 \$	2	3	2.3
iShares MSCI Emerging Markets Index Fund	2008-03-06 au 2008-04-03	267 800 actions	33 454 506 \$	2	3	2.3
iShares MSCI Emerging Markets Index Fund	2008-04-04 au 2008-05-02	506 899 actions	71 901 779,30 \$	2	4	2.3
iShares MSCI EMU Index Fund	2008-03-28	8 950 actions	977 488,50 \$	1		2.3
iShares MSCI EMU Index Fund	2008-04-21, 2008-04-23, et 2008-05-01	5 880 actions	589 813,40 \$	1	1	2.3
iShares MSCI France Index Fund	2008-03-03 et 2008-03-06	16 300 actions	568 403 \$	1		2.3
iShares MSCI Japan Index Fund	2008-04-11 et 2008-04-14	784 277 actions	10 141 874,17 \$	2	3	2.3
iShares MSCI Malaysia Index Fund	2008-04-28	112 800 actions	1 459 632 \$	2		2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
iShares MSCI Mexico Investable Market Index Fund	2008-03-06 au 2008-04-01	80 600 actions	4 545 080 \$	2		2.3
iShares MSCI Mexico Investable Market Index Fund	2008-04-29 et 2008-05-01	47 800 actions	2 931 442 \$	2		2.3
iShares MSCI Singapore Index Fund	2008-03-20	114 000 actions	1 365 150 \$	2		2.3
iShares MSCI Singapore Index Fund	2008-04-04 au 2008-05-05	212 200 actions	2 896 878 \$	2		2.3
iShares MSCI South Africa Index Fund	2008-03-18	2 000 actions	237 820 \$	2		2.3
iShares MSCI South Africa Index Fund	2008-04-04	4 000 actions	459 100 \$	2		2.3
iShares MSCI South Korea Index Fund	2008-04-04 au 2008-05-05	63 600 actions	4 502 735 \$	2		2.3
iShares MSCI Taiwan Index Fund	2008-03-28	28 000 actions	481 600 \$	2		2.3
iShares MSCI Taiwan Index Fund	2008-04-04	56 000 actions	921 760 \$	2		2.3
iShares MSCI Turkey Index Fund	2008-04-23, 2008-04-24, et 2008-04-29	18 200 actions	950 744 \$	2		2.3
iShares MSCI United Kingdom Index Fund	2008-04-29	15 750 actions	358 942,50 \$	1		2.3
iShares S&P Global Financials Sector Index Fund	2008-03-06 et 2008-03-07	1 044 actions	70 861,92 \$	2		2.3
iShares S&P Global Financials Sector Index Fund	2008-04-23	200 actions	15 396 \$	1		2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
iShares S&P Latin America 40 Index Fund	2008-03-13 au 2008-03-27	29 100 actions	7 110 319 \$	2	4	2.3
iShares S&P Latin America 40 Index Fund	2008-05-01	3 400 actions	954 414 \$	2		2.3
Market Vectors Russia ETF	2008-03-04 au 2008-03-18	30 900 actions	1 501 454 \$	2		2.3
Market Vectors Russia ETF	2008-04-04	10 000 actions	481 800 \$	2		2.3
SPDR Trust Series 1	2008-04-04 au 2008-05-05	1 458 783 actions	202 616 494,60 \$	2	11	2.3
Technology Select Sector SPDR Fund	2008-03-25	50 000 actions	1 132 500 \$	1		2.3
Technology Select Sector SPDR Fund	2008-04-04	132 325 actions	3 116 239,75 \$	1	1	2.3
United States Oil Fund LP	2008-03-06 au 2008-03-31	43 500 actions	3 599 290 \$	2	1	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Ivanhoe Energy inc.

Vu la demande présentée par Ivanhoe Energy inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 18 juillet 2008 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») que l'émetteur entend déposer le ou vers le 18 juillet 2008 (la « dispense temporaire de traduction ») :

1. les annexes indiquées à la partie IV du formulaire 10-K daté du 5 mars 2008;
2. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 14 mars 2007;
3. la déclaration de changement important qui sera déposée le 18 juillet 2008, en même temps que le prospectus;

(collectivement, les « documents visés »).

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents visés soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 18 juillet 2008.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2008-MC-0773

Merrill Lynch & Co., Canada Ltd.

Vu la demande présentée par Merrill Lynch & Co., Canada Ltd., Merrill Lynch Canada Finance Company (les « émetteurs ») et Merrill Lynch & Co., Canada Ltd. (le « garant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 juillet 2008 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française du rapport sur formulaire 8-K du garant qui sera daté du 17 juillet 2008 (le « formulaire 8-K ») et intégré par renvoi dans le prospectus préalable de base simplifié provisoire (le « prospectus ») que les émetteurs entendent déposer le ou vers le 18 juillet 2008 (la « dispense temporaire de traduction »);

vu les déclarations faites par les émetteurs.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que le formulaire 8-K soit traduit en français et soit déposé auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 15 juillet 2008.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2008-MC-0767

Portefeuilles Méritage

Le 22 juillet 2008

**Dans l'affaire de la législation en valeurs mobilières
de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec,
de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-
Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et du Yukon
(les « territoires »)**

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

**de Services de placement Altamira Inc. (le « gestionnaire ») et
des Portefeuilles Méritage et des Fonds Altamira énumérés à l'Annexe A (les « Fonds »)
(collectivement, les « déposants »)**

Décision

Contexte

Les autorités en valeurs mobilières ou les agents responsables des territoires (les « décideurs ») ont reçu des déposants une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») leur accordant une prolongation des délais pour le renouvellement des prospectus simplifiés et des notices annuelles des Fonds afin que ces délais correspondent à ceux qui s'appliqueraient si les dates de caducité des prospectus simplifiés et des notices annuelles étaient le 1^{er} novembre 2008 (la « dispense souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous examen coordonné) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision des autres décideurs.

Interprétation

Les expressions définies dans le Règlement 14 101 sur les définitions ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

- « ACFM » désigne l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels;
- « BNC » désigne la Banque Nationale du Canada;
- « Loi » désigne la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario);
- « PBNI » désigne Placements Banque Nationale Inc.;

« Règlement 81-101 » désigne le *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*,

« SFAL » désigne Services Financiers Altamira Ltée.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes des déposants :

Généralités

- a) Le gestionnaire est une société par actions régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* ayant son siège social à Montréal, au Québec. Le gestionnaire s'occupe de la gestion des Fonds.
- b) Les Fonds sont soit des fiducies de fonds commun de placement régies par les lois de l'Ontario soit des sociétés d'investissement à capital variable régies par les lois de l'Ontario ou du Canada.
- c) Le placement des titres des Fonds Altamira est effectué dans chaque province et chaque territoire du Canada au moyen d'un prospectus simplifié daté du 10 septembre 2007, dans sa version modifiée, et le placement des titres des Portefeuilles Méritage est effectué dans chaque province et chaque territoire du Canada au moyen d'un prospectus simplifié daté du 25 septembre 2007, dans sa version modifiée.
- d) Les Fonds sont des émetteurs assujettis aux termes des lois de chaque province et de chaque territoire du Canada.
- e) La BNC est, en dernier lieu, la société mère du gestionnaire, de PBNI et de SFAL. PBNI est le gestionnaire des Fonds Banque Nationale et des Fonds Omega et SFAL est le placeur principal des Fonds Altamira.
- f) La BNC a passé en revue les activités du gestionnaire, de PBNI et de SFAL et a conclu qu'il y avait lieu de regrouper les activités du gestionnaire et de SFAL selon le modèle de gestion de PBNI.
- g) Sous réserve de l'obtention de toutes les approbations réglementaires et de l'approbation de l'ACFM, il est proposé que le gestionnaire, PBNI et SFAL fusionnent le ou vers le 1^{er} novembre 2008 et que l'entité issue de la fusion soit appelée « Placements Banque Nationale Inc. » (l'« opération »).
- h) Des modifications datées du 23 mai 2008 aux prospectus simplifiés et aux notices annuelles des Fonds ont été déposées dans le but de fournir des renseignements au sujet de l'opération proposée.
- i) Afin de réduire les coûts qui seraient associés au renouvellement des prospectus simplifiés et des notices annuelles des Fonds en septembre et au dépôt subséquent de prospectus simplifiés et de notices annuelles modifiés et mis à jour en novembre suivant l'opération, le gestionnaire souhaite reporter les dates de caducité des documents à une date ultérieure à la réalisation de l'opération.
- j) En l'absence de la présente décision, le Règlement 81-101 et le paragraphe 62(2) de la Loi prévoient que les Fonds doivent avoir déposé des prospectus simplifiés et des notices annuelles définitifs au plus tard le 20 septembre 2008 et le 5 octobre 2008, respectivement, et avoir obtenu des visas définitifs au plus tard le 30 septembre 2008 et le 15 octobre 2008, respectivement.
- k) À moins que les dates de caducité actuelles ne soient reportées, les prospectus simplifiés et notices annuelles devraient être déposés dans les 41 jours de la date de l'opération. Si les Fonds doivent ainsi déposer des prospectus simplifiés et des notices annuelles, puis les modifier dans un si court délai, cela augmentera les frais engagés par les Fonds (et, en dernier lieu, par les épargnants des Fonds), et pourrait créer de la confusion chez les épargnants.

- l) Depuis le 10 septembre 2007 et le 25 septembre 2007, soit les dates des prospectus simplifiés et des notices annuelles en vigueur, aucun changement important non déclaré concernant les Fonds n'est survenu. Par conséquent, les renseignements concernant les Fonds figurant aux prospectus simplifiés et aux notices annuelles, dans leur version modifiée, demeurent exacts.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée.

Annexe A

Fonds Altamira

Fonds de bons du Trésor Altamira
 Fonds de revenu Altamira
 Fonds d'obligations à long terme Altamira (*auparavant, Fonds d'obligations Altamira*)
 Fonds obligataire à haut rendement Altamira
 Fonds de revenu canadien à court terme Altamira
 Fonds d'obligations d'État à court terme Altamira
 Fonds Altamira d'obligations ajustées à l'inflation
 Fonds d'obligations mondial Altamira
 Fonds de revenu à court terme Global Altamira
 Fonds équilibré Altamira
 Fonds de dividendes Altamira Inc.
 Fonds de revenu et de croissance Altamira
 Fonds de revenu mensuel Altamira
 Fonds diversifié mondial Altamira
 Fonds de valeur canadien Altamira
 Fonds d'actions Altamira
 Société d'investissement AltaFund
 Fonds de croissance Altamira Limitée
 Fonds de capital Altamira
 Fonds d'actions européennes Altamira
 Fonds de valeur mondial Altamira
 Fonds américain de grandes sociétés Altamira
 Fonds Asie-Pacifique Altamira
 Fonds d'occasions d'affaires japonaises Altamira
 Fonds de découvertes mondiales Altamira
 Fonds mondial de petites sociétés Altamira
 Fonds américain Sélect Altamira
 Fonds indiciel canadien Précision Altamira
 Fonds indiciel européen Précision Altamira
 Fonds indiciel international neutre en devises Précision Altamira
 Fonds indiciel américain neutre en devises Précision Altamira
 Fonds indiciel américain à moyenne capitalisation Précision Altamira
 Fonds sciences de la santé Altamira
 Fonds de métaux précieux et de métaux stratégiques Altamira
 Fonds ressources Altamira
 Fonds Science et technologie Altamira
 Fonds énergétique Altamira

Portefeuilles Méritage

Portefeuille Méritage actions canadiennes
Portefeuille Méritage actions mondiales
Portefeuille Méritage actions américaines
Portefeuille Méritage actions internationales
Portefeuille Méritage Conservateur
Portefeuille Méritage Modéré
Portefeuille Méritage Équilibré
Portefeuille Méritage Croissance
Portefeuille Méritage Actions
Portefeuille Méritage revenu Conservateur
Portefeuille Méritage revenu Modéré
Portefeuille Méritage revenu Équilibré
Portefeuille Méritage revenu Croissance
Portefeuille Méritage revenu Actions

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2008-MC-0765

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet

www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 -

Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».